



Litige téléviseur acheté chez carrefour avec sony

Par **momo**, le **01/03/2012** à **20:09**

Bonjour,

j'ai acheté un téléviseur SONY dans un magasin CARREFOUR encore sous garantie

après plusieurs pannes 5 en 1 an et une nouvelle panne, j'ai demandé un avoir et des dédomagements

SONY me répond qu'il ne maîtrise pas l'avoir chez CARREFOUR, problèmes administratifs
SONY me propose un échange avec un téléviseur qui n'est plus en vente

SONY n'a-t-il pas obligation de m'envoyer un avoir

dans l'attente d'une réponse
salutations

Par **pat76**, le **02/03/2012** à **18:22**

Bonjour

C'est avec le vendeur que vous devez voir en premier lieu, même si vous pouvez réclamer auprès de SONY.

L'avoir, c'est CARREFOUR qui doit vous le faire éventuellement, c'est lui qui vous a vendu la

Télévision.